Régime applicable du 1/9 au 31/12

Votre situation ?	Qui est concerné ?	Particularités	Mise en œuvre ?	Impact salarial	On s'y met ?
A Chômage temporaire (CT) pour force majeure corona Ouvriers & employés	• Employeur (ER) avec min. 20 % de CT (force majeure corona ou raisons économiques) au T2 2020 OU • ER dans un secteur identifié par la Ministre de l'Emploi (aucun secteur identifié à l'heure actuelle)	• **Tous les régimes mixtes** sont possibles : semaine/semaine, jour/jour... • Exemption de carte de contrôle	• Procédure identique pour les ouvriers et employés 1/ Prouver les 20 % à l'ONEM (formulaire C106A-corona-EPT) 2/ Informer le travailleur (TR) (CE/DS) 3/ Demande au syndicat du formulaire C3.2-travailleur-corona par TR 4/ Traiter le payroll	• Les TR ne reçoivent pas un salaire mais une allocation plafonnée à 70 % • Supplément € 5,63 à charge de l'ONEM • Supplément sectoriel • Compensation suppl. possible par l'ER	PME (Payroll) / Mid Market (eBlox/SAP/X-Tend)
B Chômage économique Ouvriers	• Tous les employeurs hors CT pour force majeure corona, c.-à-d. qui n'ont pas connu 20 % de chômage au T2 et qui n'appartiennent pas à un secteur identifié • Qui n'ont pas assez de travail pour tous les ouvriers	• **3 options :** 1. Suspension **totale** pendant **8 semaines** max. (après la semaine de travail obligatoire) 2. Suspension **partielle** (grande suspension; au moins 3 jours de travail JT /semaine) pendant **18 semaines** max. (après la semaine de travail obligatoire) 3. **Petite suspension** (< 3 JT /semaine) pendant **52 semaines** max. Attention ! Divergences sectorielles éventuelles.	1/ Notifier au travailleur (TR) (CE/DS) 2/ Notifier au préalable à l'ONEM 3/ Notifier le premier jour de chômage 4/ Donner au TR la carte de contrôle C3.2A 5/ Traiter le payroll	• Les TR ne reçoivent pas un salaire mais une allocation plafonnée à 70 % • Supplément à charge de l'ER (fixé par secteur) • Compensation suppl. possible par l'ER	PME (Payroll) / Mid Market (eBlox/SAP/X-Tend)
C Chômage économique Employés Régime simplifié	• ER hors situation A • ER dont la baisse de production/CA au T2 2020 vs T2 2019 > 10 % min. • CCT (nationale, sectorielle ou d'entreprise) ou plan d'entreprise avec **2 journées de formation** (reconnaissance superflue)	• **2 options :** 1. Suspension **totale** pendant **24 semaines** max. (crédit par année civile) 2. Suspension **partielle** pendant **34 semaines** max. (crédit par année civile)	1/ Conditions préliminaires : - Donner le formulaire C106A mesure transitoire à l'ONEM - Donner le plan d'entreprise / CCT au SPF (dépôt uniquement) – seulement en cas de non-prolongation de la CCT 147 nationale ! 2/ Notifier au préalable à l'ONEM 3/ Notifier au travailleur (TR) (CE/DS) 4/ Notifier le premier jour de chômage 5/ Donner au TR la carte de contrôle C3.2A 6/ Traiter le payroll	• Les TR ne reçoivent pas un salaire mais une allocation plafonnée à 70 % • Supplément à charge de l'ER (fixé par secteur ou € 5 min.) • Compensation suppl. possible par l'ER	PME (Payroll) / Mid Market (eBlox/SAP/X-Tend)
D Chômage économique Employés Régime classique	• ER hors situations A ou C • ER pouvant prouver sa capacité d'employeur en difficulté (plus d'infos dans la feuille de route) • CCT (nationale, sectorielle ou d'entreprise) ou plan d'entreprise reconnu (reconnaissance obligatoire !) • Aucune journée de formation	• **2 options :** 1. Suspension **totale** pendant **16 semaines** max. (crédit par année civile) 2. Suspension **partielle** pendant **26 semaines** max. (crédit par année civile)	1/ Conditions préliminaires : - Donner au SPF le plan d'entreprise et le C106A (accord préalable nécessaire) 2/ Notifier au préalable à l'ONEM 3/ Notifier au travailleur (TR) (CE/DS) 4/ Notifier le premier jour de chômage 5/ Donner au TR la carte de contrôle C3.2A 6/ Traiter le payroll	• Les TR ne reçoivent pas un salaire mais une allocation plafonnée à 70 % • Supplément à charge de l'ER (fixé par secteur ou € 5 min.) • Compensation suppl. possible par l'ER	PME (Payroll) / Mid Market (eBlox/SAP/X-Tend)
E Chômage temporaire pour force majeure Régime classique	• ER hors situation A • ER empêché par des circonstances extérieures : p.ex. quarantaine des TR	• **Chômage complet pendant la quarantaine**	1/ Notifier (électron.) à l'ONEM 2/ Donner au TR la carte de contrôle C3.2A	• Les TR ne reçoivent pas un salaire mais une allocation plafonnée à 70 % • Compensation suppl. possible par l'ER	PME (Payroll) / Mid Market (eBlox/SAP/X-Tend)